

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
CAISSE MUTUELLE DES PROFESSIONS DE SANTE
DE MEURTHE ET MOSELLE
DU
13 MAI 1991

CMPS
Meurthe-et-Moselle

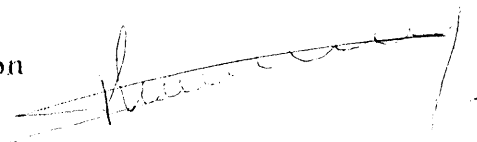
SIGNATURE ET DELEGATION DE POUVOIRS

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, et conformément à l'Article 19 des statuts, délègue et confère à l'unanimité des membres présents les pouvoirs nécessaires pour signer les actes de prêts notariés ou sous seing privé, cautions et tous les actes de gestion courante (modification...) et de consentir les mainlevées avec ou sans constatation de paiement. Les personnes sont données aux personnes ci-après désignées, et pouvant agir séparément :

* Monsieur STEINMETZ François
Directeur



* Monsieur THOUVENIN François
Président du Conseil d'Administration



* Monsieur MILOT Pierre
Membre du Conseil d'Administration



Pour extrait certifié conforme

Annexé à un acte reçu par
le notaire soussigné
G. MARCANDELLA-MULOT-PADARON
le 29 Mai 1991

Le Président du Conseil d'Administration